

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.10 Cormeray

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr

PLU
RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Comeray Nord 1/2

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village rasé"

Zone Uj : zone urbaine "Ville intense"

Uj1 : secteur "Ville haute et alignée"
Uj2 : secteur "Parcs en immeubles"
Uj3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

Uj1 : secteur "Jardins rasés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Boury"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"

1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"

1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"

1AUjA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"

1AUjA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"

1AUjC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"

2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement

2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole

Ap : zone agricole paysagère

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores

Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges

Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme

At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

At : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière

Nb : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité

Nc : secteur couvrant les corridors écologiques

Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords

Nca : secteur de camping existant

Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges

Nep : secteur de parcs, jardins et odeurs urbaines

Nes : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires

Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf

Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage

Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés

Nl : secteur couvrant les zones de loisirs

Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping

Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements inscrites

Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque

Nn : secteur de carrière

Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés

Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)

Périèrre de mixité fonctonelle

Secteur de diversité sociale

Bonus de constructibilité

Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

OAP en optimisation foncière

OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv

OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine

OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)

Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)

Séquences urbaines de Blois (Mv, Uj, Lg, If, Ev-b20)

Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager

Espaces Boisés Classés

Fonds de jardins à constructibilité limitée

Mares et sources

Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres

Venelle

Alignement d'arbres

Hale

Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés

Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

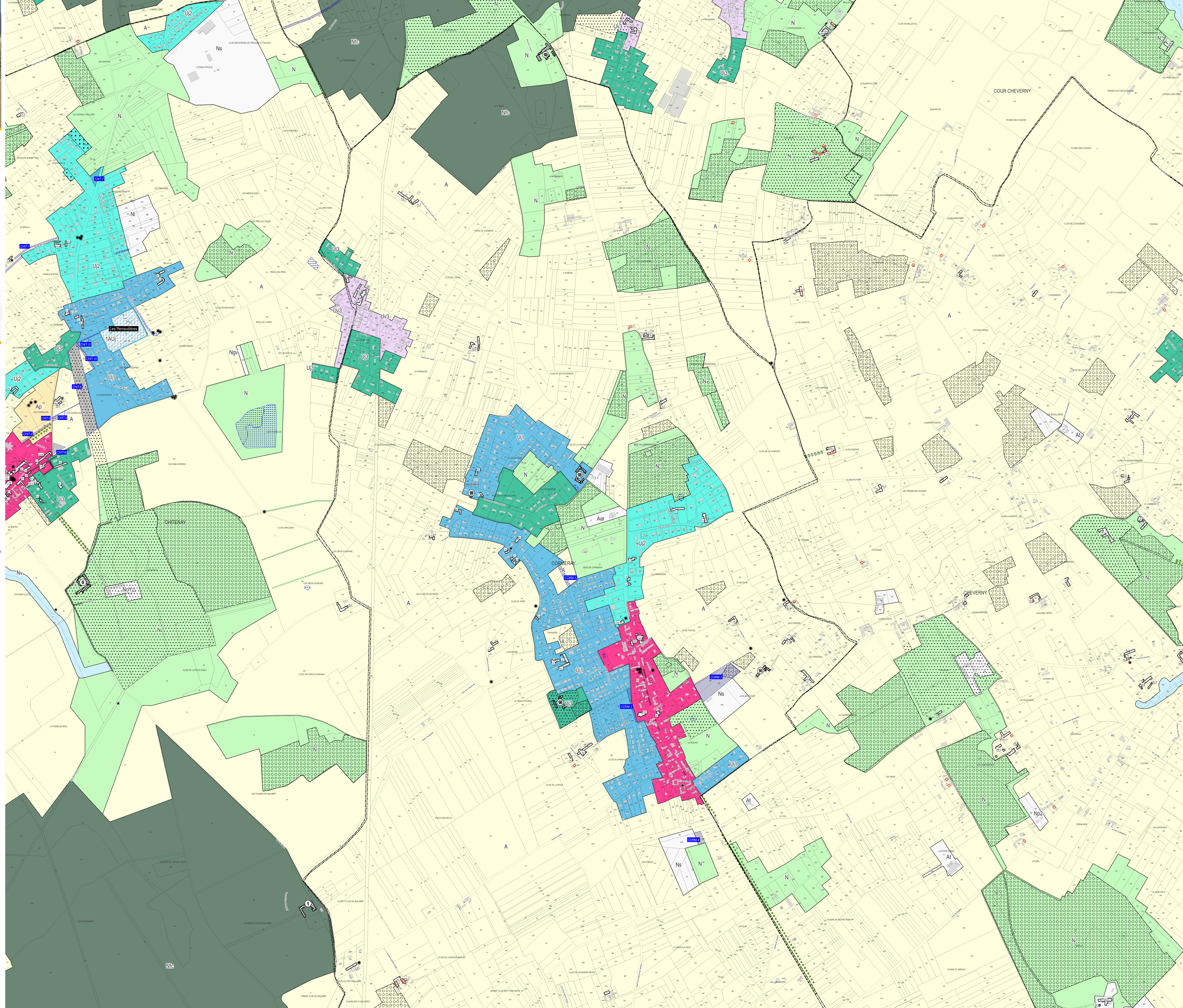
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périèrre SEVESO (pièce n°6.1.3)



PLU
COMMUNALE
RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Cormeray Sud 2/2

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village rassemé"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins rassemés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUJa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
An : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngy : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périemètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lg, If, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

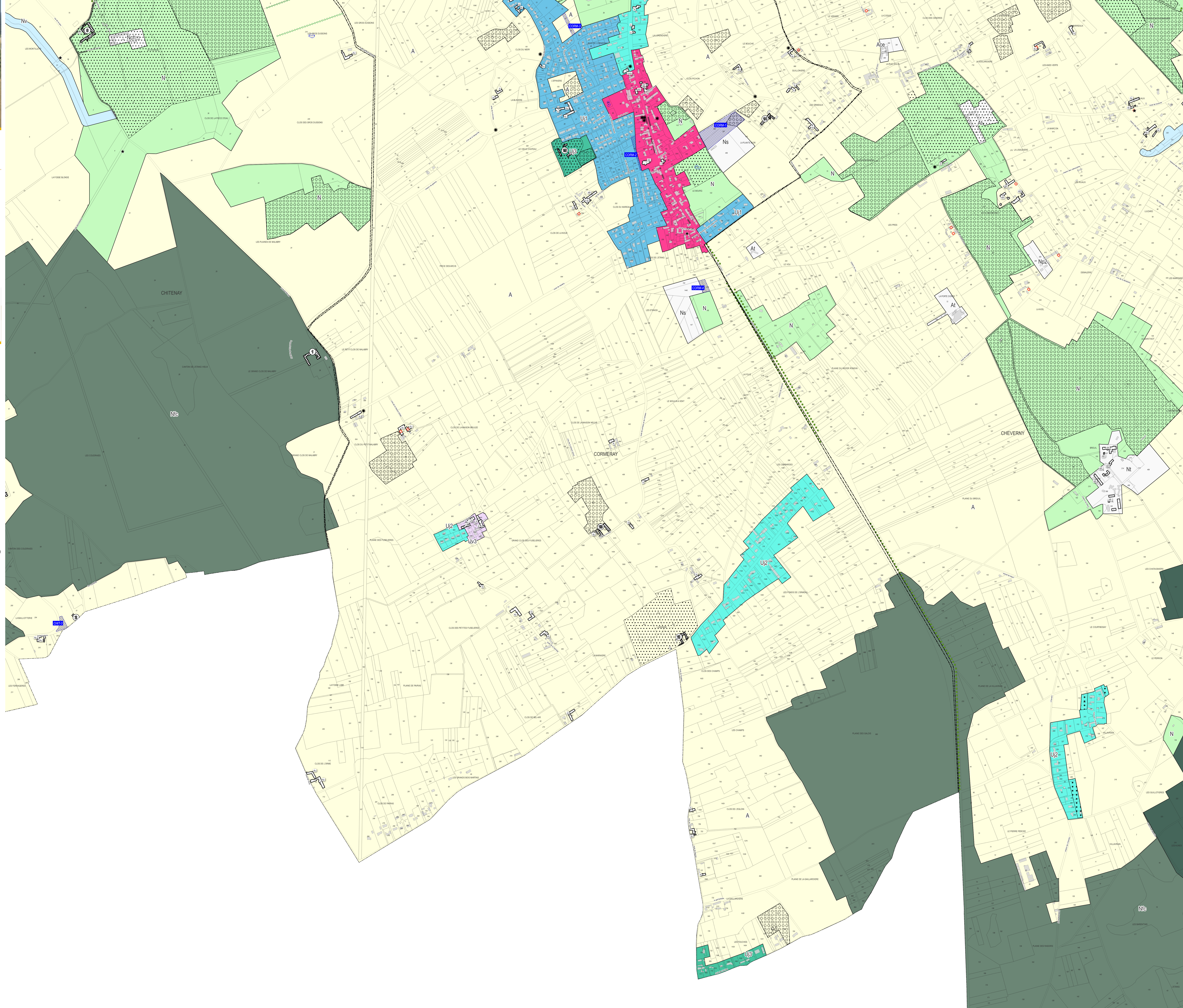
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

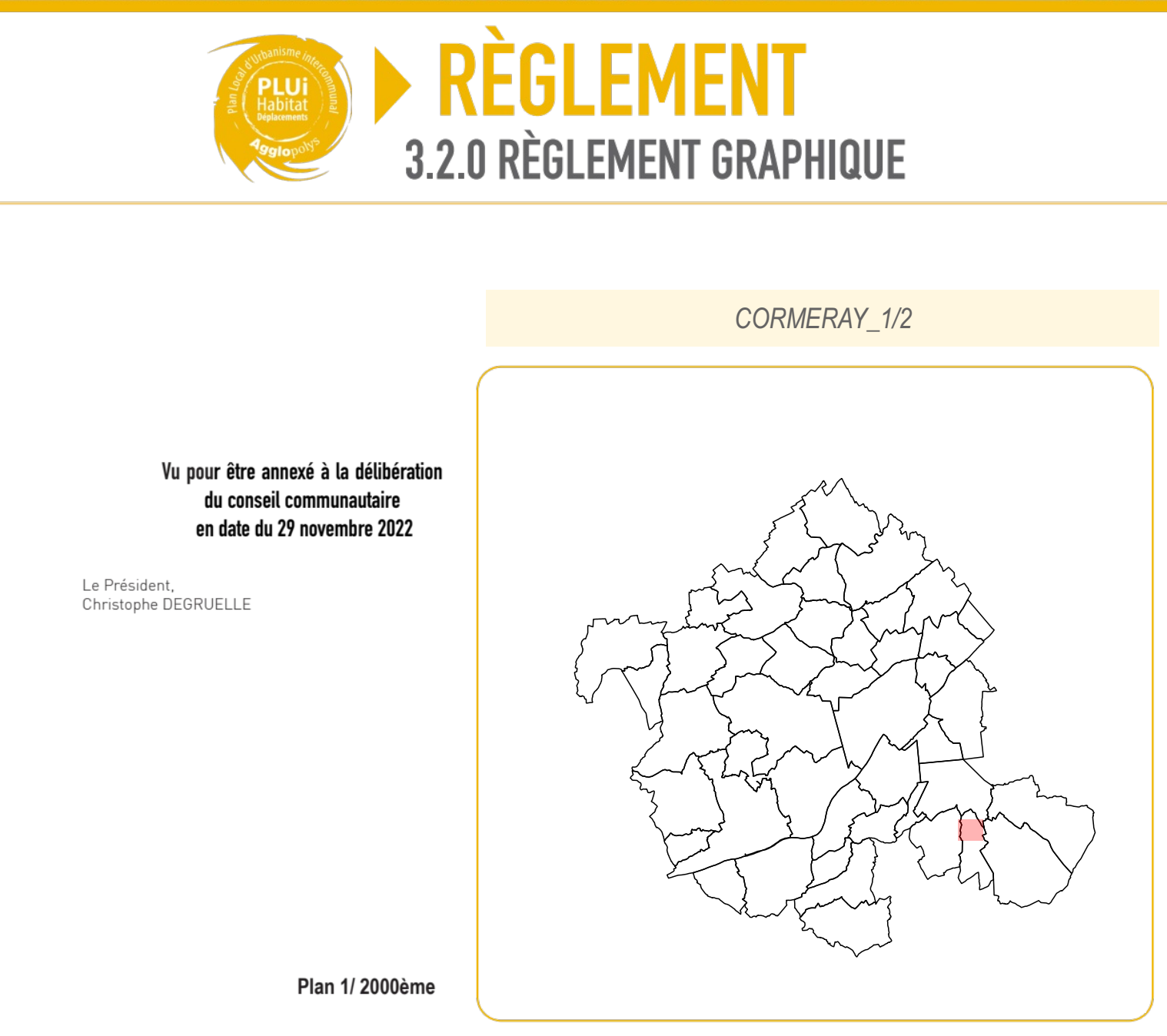
Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périemètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village rassemé"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins rassemés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUJ1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUJ2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUJ3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUJ3 : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Acs : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Acs : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nis : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux vallées
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Ni : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bons de constructibilité
Linières commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Bois (Mv, Us, Lg, If, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Autres remarquables

Charte paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

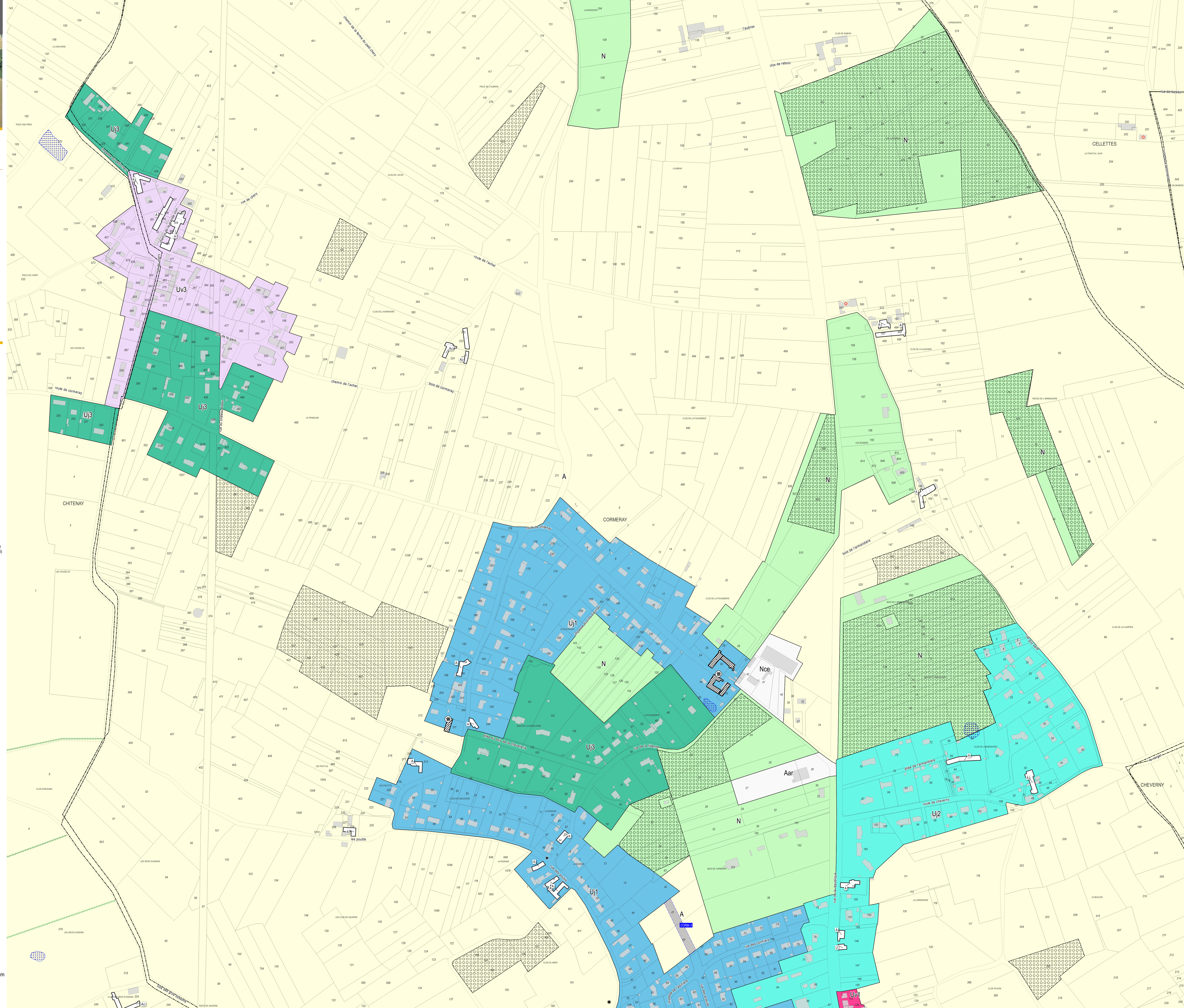
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

CORMERAY 2/2

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DERUELLE

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village rasé"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins rasés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUJA : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Aar : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uj, Ue, Uv, Ev-b20)

Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

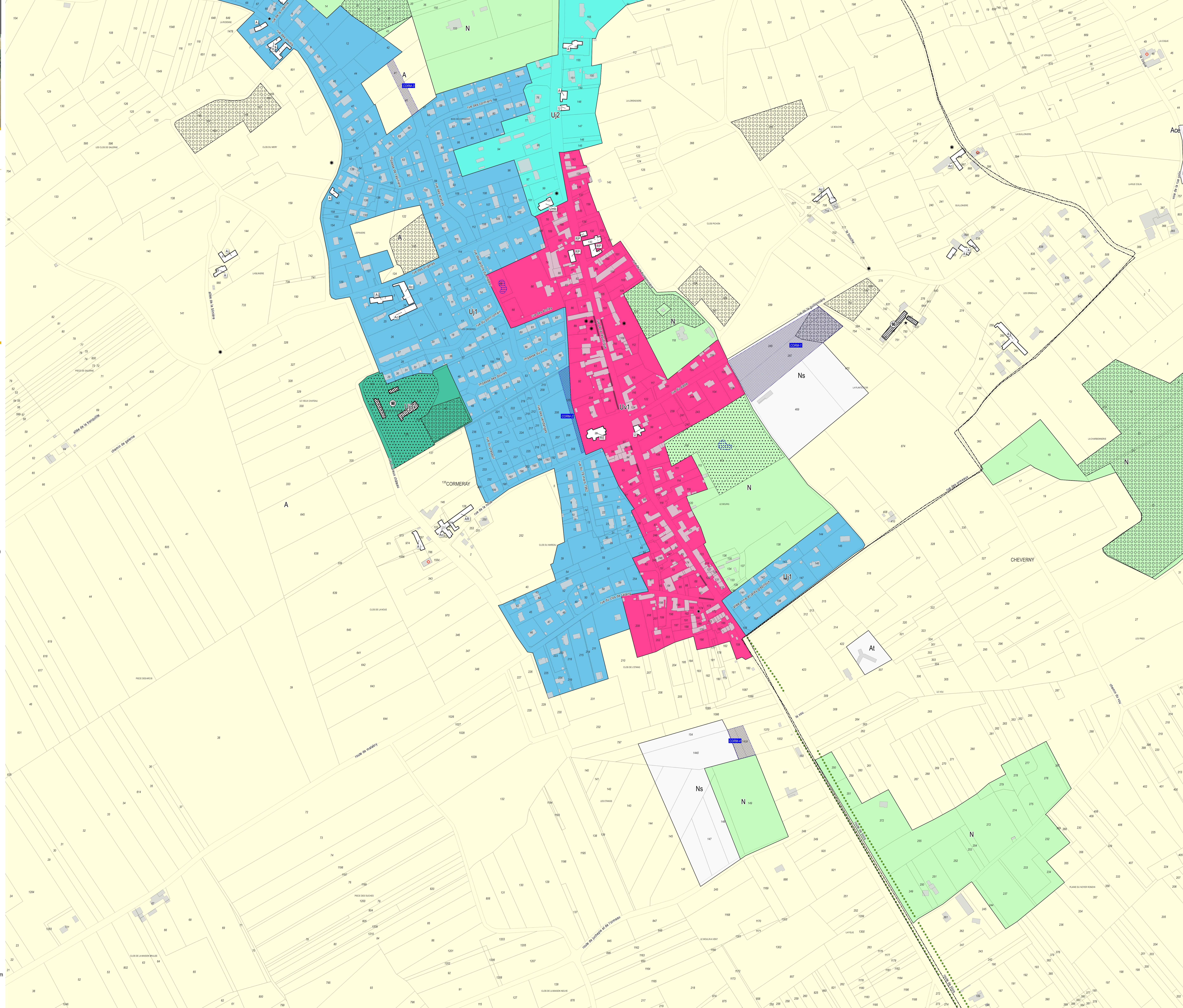


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
CORMERAY	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Réalisation d'équipements sportifs	Commune	CORM-1	12000
CORMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Liaison douce à l'arrière de l'église, reliant le secteur de l'école au nord	Commune	CORM-2	1251
CORMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une liaison véhicules et d'une liaison douce entre deux secteurs d'habitat	Commune	CORM-3	1255
CORMERAY	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Extension STEP	Agglopolys	CORM-4	1475

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0557
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0546
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0564
Cormeray	A	Agricole - La longère	C0786,C0787
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0941,D0942
Cormeray	RP	Républicaine	AC0128
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0545
Cormeray	RP	Républicaine	AD0079
Cormeray	RE	Religieuse	AD0098
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0555
Cormeray	RP	Républicaine	AC0132,AC0128
Cormeray	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AB0100
Cormeray	RP	Républicaine	AC0131
Cormeray	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	AE0099
Cormeray	A	Agricole - La longère	A0055,A0052
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	A0055
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	A0012
Cormeray	A	Agricole - La longère	A0509,A0014
Cormeray	A	Agricole - La longère	A0498,A0019
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AA0194,AA0199
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AA0104
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AA0214
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AA0226
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AA0063,AA0064
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AB0001
Cormeray	A	Agricole - La longère	AB0003,AB0002
Cormeray	A	Agricole -Annexe	AB0004,AB0003
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AB0141
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	C0978
Cormeray	A	Agricole -Annexe	C0980,C0979
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AD0001,AD0002
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	AD0024,AD0004
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AC0156
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	AC0148
Cormeray	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	AC0148
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	B0716,B0715
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	B0244,B0867
Cormeray	A	Agricole - La longère	B0599
Cormeray	A	Agricole - La longère	B0732
Cormeray	A	Agricole - La longère	B0732
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	B0261,B0260
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0836,D0004
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	E0035,E0270
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	E0228
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	D1520
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	D0467,D0470
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	E0207
Cormeray	A	Agricole - Closerie	D1461
Cormeray	A	Agricole - La longère	D0425
Cormeray	A	Agricole - Closerie	D1377,D1161
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	D0760
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	D0737
Cormeray	A	Agricole - La longère	AC0050,AC0053
Cormeray	A	Agricole - La longère	AC0059,AC0065
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	B0169,B0164
Cormeray	A	Agricole -Annexe	B0457,B0495
Cormeray	A	Agricole - L'habitat rural	B0188
Cormeray	A	Agricole - La longère	D1033,D0405
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	D0938
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	D0755
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	D0755

Commune	Typologie reportée au règlement graphique <i>(et au règlement écrit)</i>	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	D0755
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	A0223,A0224
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	A0224
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	A0223
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	D0035,D0033
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	D0032
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	E0111
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	E0111
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	AD0025,AD0024
Cormeray	AR	Aristocratique	AD0144,AD0130
Cormeray	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	AD0132,AD0147

Tableau des ensembles patrimoniaux à protéger

Commune	Numéro	Nom de l'ensemble patrimonial à protéger renvoi aux dispositions de la pièce 3.1.15	Référence cadastrale
Cormeray	10	DOMAINE DE LA TOUCHE	AA0211
Cormeray	11	DOMAINE DE SAINTE-MARIE	D0439
Cormeray	12	DOMAINE DE LA FOUASSERIE	AA0043
Cormeray	12	DOMAINE DE LA FOUASSERIE	AA0030
Cormeray	12	DOMAINE DE LA FOUASSERIE	AA0030
Cormeray	12	DOMAINE DE LA FOUASSERIE	AA0044
Cormeray	13	DOMAINE DE JUCHEPIE	D0930,D0938
Cormeray	14	DOMAINE DE LA PLANTE D'OR	B0633
Cormeray	14	DOMAINE DE LA PLANTE D'OR	B0748,B0747
Cormeray	15	SITE DU VIEUX CHATEAU DE CORMERAY	AD0141
Cormeray	15	SITE DU VIEUX CHATEAU DE CORMERAY	AD0141
Cormeray	15	SITE DU VIEUX CHATEAU DE CORMERAY	AD0141
Cormeray	16	DOMAINE DE LA COQUE	A0417
Cormeray	16	DOMAINE DE LA COQUE	A0418
Cormeray	16	DOMAINE DE LA COQUE	A0418

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Éléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Cormeray	puits	AA0066	1,399169957	47,49543248
Cormeray	puits	B0633	1,413408208	47,49105684
Cormeray	puits	AE0193	1,408944488	47,48666157